

Nos propositions

- L'IBW doit devenir l'opérateur provincial du développement économique en collaboration étroite avec les autres acteurs tels que l'Invest du BW (Nivelinvest), la Chambre de Commerce et d'Industrie, la SARSI, INEX ou encore l'UCL et l'ULB (site de Nivelles). Cette mission se décline en différents objectifs, décrits ci-dessous.
- Coordonner les projets de développement économique de l'ensemble des communes de la Province
- Aider les entreprises à s'installer, se développer, s'insérer dans les filières et réseaux adéquats.
- Orienter la politique de développement économique vers des projets de développement qui répondent aux défis de l'avenir. Cela veut dire
 - susciter l'émergence d'activités nouvelles, soit en stimulant la créativité locale, soit en prospectant les idées dormantes et les idées venues d'ailleurs ; diffuser les idées ainsi recueillies dans tous les lieux où elles peuvent être exploitées et, le cas échéant, trouver les personnes, les entreprises ou les associations qui s'en saisiront pour en faire un projet à concrétiser,
 - accompagner les porteurs de projets aux différentes étapes de leur projet,
 - définir des critères de l'intérêt de l'activité, favorables à l'environnement et à la qualité des emplois créés,
 - soutenir la création des emplois de proximité,
 - soutenir l'économie sociale qui offre à la fois des emplois aux personnes moins qualifiées et répond aux besoins de la population.
- Les défis de l'avenir sont multiples mais ils portent très certainement sur les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, sur des formules de transport multimodales, sur la construction durable (éco ou bioconstruction/rénovation), sur l'agriculture biologique et l'agroalimentaire qui s'y articule. Dans ce cadre, le sixième pôle de compétitivité du Plan Marshall 2.vert et les Alliances Emploi-Environnement, développés par la Région wallonne, seront de précieux alliés. L'IBW veillera à s'y inscrire concrètement et ambitieusement.
- Localiser les activités économiques dans le cadre d'une politique de développement territorial cohérente en tenant compte des problématiques environnementales (eau, air, sol, déchets, etc.) et de mobilité (accessibilité des personnes et des marchandises) et en accordant une priorité à la localisation dans les SAED (sites d'activité économique désaffectés).

